



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion plénière en présentiel et distanciel du 21/05/26
Président	Roland MEHN
Membres	Claude KEIME, Yannick DANDRELLE, François SOGNE, Didier LECOANET, Jean-Louis MAZZEO, Christophe MARIE, Bernard PAQUIN, Cyrille IMBERNON, Guy ANDRE
Excusé(e)s	Pierre TAESCH, Patrice GRETHEN, Marc HOOG, Damien ENGEL, Virginie ZERR
Technique	Frédéric ACKER
Administration	Maxime RINIE

1- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les PV des réunions de la Commission Régionale des Compétitions des 09/04/2026, 29/04/2026, 30/04/2026, 04/05/2026 et 11/05/2026 sont adoptés à l'unanimité.

2- POINT DE SITUATION CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

2-1- Reprogrammation – match arrêté

Suite à la décision de la CRD en date du 20/05, la rencontre Blenod CS – Freyming FC du championnat Régional 2 est donnée à rejouer à huis clos sur terrain neutre.

La Commission Régionale des Compétitions programme cette rencontre avant les deux dernières journées, en date du mercredi 27 mai à 19h sur les installations d'ENNERY.

2-2- Situation classement – championnats nationaux et régionaux

Nos félicitations à l'US Thionville Lusitanos pour le titre en championnat N2 et son accession en Ligue 3.

Nos félicitations à l'Estac Troyes pour le titre en championnat N3 et son accession en N1.

Nos félicitations aux équipes du Grand Est qui ont validé leur maintien dans les championnats nationaux N1 et N2 (nouvelles appellations pour la saison 2026/2027)

Prends note des relégations du Stade de Reims 2 et de Strasbourg RCSA 2 en Régional 1 Homiris. (Sous réserve des procédures en cours).

Nos félicitations aux trois champions R1 Homiris :

Groupe A : SEDAN ARDENNES CS

Groupe B : METZ APM

Groupe C : NANCY ASNL

Barrages d'accession :

Les deux équipes accédantes, seront déterminées à l'issue de 3 matches de barrage, entre les trois équipes, éligibles à la montée en National 3. Seules les équipes classées à la première place de leur groupe peuvent participer aux barrages.

Sachant que le perdant du 1er match jouera obligatoirement le 2ème match contre l'exempt de la 1ère journée et que chaque équipe devra recevoir une fois.

Suite au tirage au sort effectué en date du 29 avril en direct à l'établissement LGEF de Strasbourg, la Commission confirme l'organisation des matches de barrage pour accéder en National 2 :
Barrage 1 – Dimanche 31 mai 2026 à 15h : METZ APM – NANCY ASNL

Si perdant du Barrage 1 = 1er groupe B

Barrage 2 – Dimanche 7 juin 2026 à 15h : SEDAN ARDENNES CS – METZ APM

Barrage 3 – Dimanche 14 juin 2026 à 15h : NANCY ASNL – SEDAN ARDENNES CS

Si perdant du Barrage 1 = 1er groupe C

Barrage 2 – Dimanche 7 juin 2026 à 15h : NANCY ASNL – SEDAN ARDENNES CS

Barrage 3 – Dimanche 14 juin 2026 à 15h : SEDAN ARDENNES CS – METZ APM

Pour rappel, chaque match devra obligatoirement désigner un vainqueur ; s'il y a match nul à l'issue du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera organisée directement.

PARTICIPATION ET QUALIFICATION

MUTATION

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

REPLACEMENT

14 joueurs peuvent être inscrits sur la FMI.

Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants et les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

SUSPENSION

La phase de barrage prend en compte les suspensions et avertissements en cours ainsi que les sanctions disciplinaires qui découlent des rencontres de barrage.

PARTICIPATION

Aucun joueur entré en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'une équipe évoluant en championnat national.

Pas plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions nationales avec votre équipe première.

La Commission Régionale des Compétitions précise que l'éventuelle rencontre NANCY ASNL – SEDAN ARDENNES, ne pourra se dérouler sur le complexe à Bois de Haye pour une question de sécurité au vu du nombre de spectateurs attendu. Nous invitons le club de l'ASNL à proposer un terrain de repli en lien avec la Commission Régionale des Compétitions.

Nos félicitations aux équipes féminines du Grand Est qui ont validé leur maintien en Arkema Première ligue, en seconde ligue et en D1 Féminine.

Nos félicitations à l'Estac Troyes pour le titre en championnat R1 Féminine Idverde. Bonne chance pour la participation aux barrages d'accession en D3 Féminine, avec une première rencontre de pré barrage le dimanche 24 mai : TROYES ESTAC – FEC BASTIAIS.

Nos félicitations aux équipes jeunes du Grand Est qui ont validé leur maintien en U19 Nationaux, U17 Nationaux.

Prends note des relégations du Stade de Reims et d'Illzach ASIM du championnat U17 Nationaux vers le championnat U18 R1.

Nos félicitations aux deux champions U18R1 :

Groupe A : NANCY ASNL

Groupe B : EPINAL SA

U18 R1

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera une phase de barrage en match aller-retour dont le vainqueur accèdera en Championnat National U19. Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, l'autre équipe classée première accèdera en championnat national U19. Suite au tirage au sort effectué en date du 29 avril en direct à l'établissement LGEF de Strasbourg, la Commission confirme l'organisation des matchs de barrage pour accéder en Championnat National U19 :

Barrage aller – Samedi 23 mai 2026 : NANCY ASNL – EPINAL SA

Barrage retour – Samedi 30 mai 2026 : EPINAL SA – NANCY ASNL

Nos félicitations aux équipes de Nancy ASNL et de Strasbourg AS pour leur accession dans le championnat U17 Nationaux.

3- POINT DE SITUATION COUPES NATIONALES ET RÉGIONALES

3-1- Coupes nationales

Ouverture des engagements pour la Coupe de France-Crédit Agricole.

Tirage du premier tour à prévoir le 10 juillet dans le territoire Champagne-Ardenne.

3-2- Coupes régionales

Remerciements aux clubs de l'US Thionville Lusitanos et de Guentrange et leurs bénévoles pour la co-organisation des finales des Coupes du Grand Est le 14 mai.

Félicitations aux 4 équipes finalistes qui nous ont proposé de belles finales dans un bel état d'esprit.

Félicitations aux différents officiels désignés par la CRA.

- Coupes du Grand Est U15 et U17 : Finales le lundi 25 mai à BAR LE DUC.

U15 : Stade de Reims – Thionville Lusitanos à 11h

U17 : KOMETRIB SJ – Metz Fc à 14h

3-4- Festival Foot U13

Félicitations aux deux clubs vainqueurs : FC Vendenheim (U13F) et KOMETRIB SJ (U13).
Après avoir fait le bilan de l'édition 2026, plusieurs pistes sont en réflexion pour l'édition 2027 (formule sur une journée – ½ finale régionale pour les féminines ? – Prise en charge LGEF des repas sportifs ?). Une proposition sera soumise au Comité Directeur pour la prochaine réunion.

4- CALENDRIER JEUNES

-Discussion et validation de la proposition du calendrier général des compétitions régionales jeunes 2026/2027. Ce dernier sera proposé au Comité Directeur pour validation.

5- PROPOSITIONS / MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

6-1- Réforme U19/U20

- Texte qui sera proposé lors de la prochaine AG de la LGEF pour application lors de la saison 2026/2027.

6-2- Réforme R2F

- Texte qui sera proposé lors de la prochaine AG de la LGEF pour application lors de la saison 2026/2027.

6-3- Réforme Séniors LGEF

- Texte qui sera proposé lors de la prochaine AG de la LGEF pour application lors de la saison 2026/2027 afin de faire passer la pyramide sénior à 3 groupes de R1 – 6 groupes de R2 et 12 groupes de R3.

6-3- Textes

- une modification réglementaire sera proposée concernant les forfaits généraux des équipes jeunes régionales.
-une modification réglementaire sera proposée concernant la participation des équipes en Coupe du Grand Est (H et F)

6-2- Coupe du Grand Est U18F

-La Commission Régionale des Compétitions est favorable à la mise en place d'une Coupe du Grand Est U18F.

Réservée aux équipes U18 R1F et U18 R2F

- Même modèle que les seniors F (règlement, calendrier, dotations)
- Equipe éliminée de la Coupe Nike U18 Féminine → redirection en coupe régionale
- Objectif : finale U18F et seniors F le même jour sur un même lieu pour une fête du foot 100% féminin
- Dès la saison 2026/2027 si accord du Comité Directeur

7- COURRIERS CLUBS

-Courrier AS MUNDOLSHEIM pour la création d'une équipe U19R1 pour la saison 2026/2027.
Réponse de la Commission : le championnat U19R1 évoluera peut-être dans un championnat U20R1 pour la saison prochaine. Ce dernier sera composé réglementairement par du glissement

générationnel à partir du championnat U18R1, des accessions du championnat U18R2 et des championnats U18 de District 1 et Interdistrict. Le championnat U19 ou U20 sera composé en respectant les différentes étapes réglementaires. Si après avoir respecté ces dernières, il y a encore des places vacantes, la Commission Régionale des Compétitions pourra étudier d'éventuelles demandes d'inscription.

-Courrier ES HEILLECOURT pour la création d'une équipe U19R1 pour la saison 2026/2027.

Réponse de la Commission : le championnat U19R1 évoluera peut-être dans un championnat U20R1 pour la saison prochaine. Ce dernier sera composé réglementairement par du glissement générationnel à partir du championnat U18R1, des accessions du championnat U18R2 et des championnats U18 de District 1 et Interdistrict. Le championnat U19 ou U20 sera composé en respectant les différentes étapes réglementaires. Si après avoir respecté ces dernières, il y a encore des places vacantes, la Commission Régionale des Compétitions pourra étudier d'éventuelles demandes d'inscription.

-Courrier AS STRASBOURG pour la création d'une équipe U17R1 pour la saison 2026/2027 suite à l'accession de son équipes U16R1 dans le championnat U17 Nationaux.

Réponse de la Commission :

La demande de pouvoir inscrire une équipe complémentaire, doit pouvoir répondre à un besoin de faire jouer les joueurs non sélectionnés dans l'équipe U17 Nationaux.

Après avoir constaté les effectifs potentiels du club pour la saison à venir, ainsi que le possible engagement réglementaire d'une équipe U16R2 et U18R1 par suite des glissements générationnels des catégories concernées.

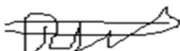
La Commission Régionale des Compétitions donne un avis favorable pour intégrer une équipe de l'AS Strasbourg dans le championnat U17R2 (13^{ème} équipe dans le groupe du territoire Alsace).

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours ou de 2 jours pour les coupes à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président

Roland MEHN



Secrétaire de séance

Maxime RINIE

